

Le 8 février 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-037

Dépôt de plainte avec constitution de partie civile

Vols de 4 vélos électriques
stockés dans le garage situé au sous-sol du
63 rue Jean Jaurès ROANNE

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	13 FEV. 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que le garage situé au sous-sol du 63 rue Jean Jaurès à Roanne est géré par le Syndic de copropriété ;

Considérant que Roannais Agglomération, co-proprétaire, gare ses véhicules et notamment ses vélos électriques du garage susvisé ;

Considérant qu'entre le 26 janvier au soir et le 29 janvier 2024, le portail du garage est resté ouvert suite à un défaut de fonctionnement et que 4 vélos électriques ont été volés avec les chargeurs ;

Considérant que la valeur de ces 4 vélos est estimée à 4 000 € HT ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite porter plainte contre X et se constituer partie civile ;

DECIDE

- De déposer une plainte contre X au nom de Roannais Agglomération pour le vol de 4 vélos électriques et se constituer partie civile pour le préjudice financier subi.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne